

Règles de la comptabilité publique, les outils budgétaires et le contrôle de gestion

Contexte

Dans un contexte de maîtrise des dépenses hospitalières et de santé et avec les réformes en vigueur (T2A, EPRD, certification des comptes), la gestion des finances et de la comptabilité est devenue indispensable dans les établissements publics de santé. Les praticiens du secteur doivent donc être sensibilisés aux grands principes afin de piloter avec performance l'activité de leur unité ou pôle. Cette formation vise à comprendre les mécanismes de la gestion et du suivi budgétaire et financier qui s'appliquent en abordant, toutes activités confondues, la structure budgétaire et financière d'un établissement public de santé.

Objectifs

- **Connaître les règles de la comptabilité hospitalière.
- Savoir distinguer les dépenses d'investissement de celles d'exploitation.
- Maîtriser la construction des outils **budgétaires**.**

Renseignements complémentaires

Contact : Anissa Boukhalfi (a.boukhalfi@anfh.fr) - Florence Bocquel (f.bocquel@anfh.fr)

Programme

Les règles de la comptabilité publique hospitalière (M21) :

- Vocabulaire : Comptabilité, finances, trésorerie, budget
- Les phases administratives de la dépense, principe de dématérialisation des factures via Chorus
- Les phases administratives de la recette
- Le plan comptable hospitalier
- Identification des comptes et recherche des opérations comptables et financières
- Distinction entre les investissements (immobilisations) et l'exploitation

- Connaître les principes fondamentaux de la procédure budgétaire et comprendre les impacts induits par le GHT

- La notion de budget et de résultat en établissement de santé

- Replacer l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans la stratégie de l'établissement
- Le lien entre budget et projet d'établissement
- Le contrôle de gestion à l'hôpital

Public

Agents administratifs des services Finances Comptabilité - Etablissements sanitaires

Exercice

2025

Code de formation

QFARH05

Nature

AFR

Organisé par

CNEH

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences